



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 24.07.02.

OBJET : BUDGET 2025 : REALISATION  
D'UNE PARTIE DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT (COMMUNE).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. MIONE Jacques, Maire,
- Mme TREHARD Dominique,
- M. IMBERT Patrick,
- Mme TURON Claudine,
- M. LEFETZ Sébastien,
- M. TERRIER Michel,
- Mme SOUFFRON Isabelle,
- M. de BOURBON BUSSET Charles,
- M. SEMUR Pierre,
- Mme CARVALHO Joëlle,
- M. AGUILLON Laurent,
- M. LAPORTE Dominique,
- Mme PETIT Sophie,
- M. PELLAN Christian,
- Mme BOUCHE Adeline,
- M. FRANCES Marc,
- Mme PINTO Dominique,
- M. NICOL Marc,
- M. SAILLEAU Franck,
- Mme AUSSOURD Corine,
- M. VITTENET Christian,
- Mme VERRECCHIA-LAFORET Delphine,
- M. MANTEZ Claude,
- Mme LUCET Sophie.

Absents représentés :

- M. BOURREL Sébastien procuration à M. MIONE Jacques,
- Mme BAKWO Caroline procuration à Mme TREHARD Dominique,
- Mme DREVET Nadine procuration à Mme SOUFFRON Isabelle,
- Mme MARQUES Latifa procuration à M. LEFETZ Sébastien.

Absente non excusée : - Mme MERLET Gabrielle,

Secrétaire de séance : - M. LEFETZ Sébastien.

<i>Date de convocation : 11 décembre 2024</i>	
	<i>à 20 h 33</i>
<i>Nombre de membres en exercice...</i>	<i>29</i>
<i>Quorum.....</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de membres présents.....</i>	<i>24</i>
<i>Nombre de pouvoirs.....</i>	<i>4</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés...</i>	<i>28</i>

Ville de Ballancourt-sur-Essonne

Commune de Ballancourt-sur-Essonne  
**DCM du 19.12.2024**

**N° 24.07.02. BUDGET 2025 : REALISATION D'UNE PARTIE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (COMMUNE).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1, L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

Considérant que dans l'attente du vote du budget 2025 pour la ville, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2024 + DM (Hors RAR 2023)</b>	<b>Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L.1612-1 du CGCT (25 %)</b>
20 : immobilisations incorporelles	519 259,00	129 814,75
21 : immobilisations corporelles	4 762 075,00	1 190 518,75
23 : immobilisations en cours	208 600,00	52 150,75
<b>TOTAL</b>	<b>5 569 934,00</b>	<b>1 414 983,50</b>

Considérant que la délibération prise par l'assemblée portant ouverture de crédit par anticipation au vote du budget 2025 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution ;

Vu l'avis émis par la Commission des Finances dans sa réunion en date du 16 décembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 pour la somme de 1 414 983,50 €, qu'il décide de répartir comme suit :**

.../...

Commune de Ballancourt-sur-Essonne  
DCM du 19.12.2024

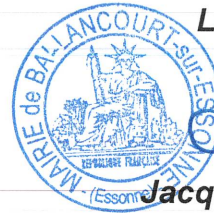
.../...

CHAPITRE	OPERATIONS	ARTICLES	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT
20	202 : Frais études, élaboration, modification et révisions doc d'urbanisme	202	21 000,00
20	Frais d'études	2031	14 700,00
20	Concessions, droits similaire	2051	14 300,00
<b>Total chapitre 20</b>			<b>50 000,00</b>
21	Constructions bâtiments scolaires	21312	700 000,00
21	Autres bâtiments publics	21318	200 000,00
21	Installations générales des constructions - Bâtiments publics	21351	35 000,00
21	Réseaux d'électrification	21534	200 000,00
21	Autres réseaux	21538	10 000,00
21	Autre matériel technique	21578	1 500,00
21	Autre matériel informatique	21838	8 000,00
21	Autres immobilisations corporelles	2188	10 483,50
<b>Total chapitre 21</b>			<b>1 164 983,50</b>
23	Constructions (en cours)	2313	200 000,00
<b>Total chapitre 23</b>			<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CHAPITRES</b>			<b>1 414 983,50</b>

Le Secrétaire de Séance,



Sébastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Jacques MIONE.

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- \* date de sa réception par le représentant de l'Etat
- \* date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- \* à compter de la notification de la réponse de la commune
- \* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.